

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Comptes de résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

(non audité)	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Produits des activités ordinaires (note 3)	1 089	735
Coûts du combustible et des achats d'électricité (note 4)	325	238
Coûts de conformité liés au carbone	32	19
Marge brute	732	478
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration (note 4)	124	112
Amortissement	176	117
Reprise de dépréciation d'actifs (note 5)	(3)	(42)
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	9	8
Autres produits d'exploitation, montant net	(13)	(17)
Résultats d'exploitation	439	300
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	2	2
Produits tirés des contrats de location-financement	4	5
Charge d'intérêts nette (note 6)	(59)	(67)
Profit (perte) de change	(3)	2
Résultat avant impôts sur le résultat	383	242
Charge d'impôts sur le résultat (note 7)	49	36
Résultat net	334	206
Résultat net attribuable aux :		
Actionnaires de TransAlta	294	186
Participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	40	20
	334	206
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	268	271
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué (note 15)	1,10	0,69

Voir les notes jointes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

États du résultat global consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Résultat net	334	206
Autres éléments du résultat global		
Gains actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts ¹	—	18
Pertes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	(1)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	—	17
Pertes à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts	—	(14)
Profits sur les instruments financiers désignés comme couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger, déduction faite des impôts	1	10
Profits (pertes) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ²	29	(82)
Reclassement en résultat net des pertes (profits) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ³	40	(15)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	70	(101)
Autres éléments du résultat global	70	(84)
Total du résultat global	404	122
Total du résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de TransAlta	360	146
Participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	44	(24)
	404	122

1) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de néant pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 (charge de 5 millions de dollars pour la période correspondante close le 31 mars 2022).

2) Déduction faite de la charge d'impôts sur le résultat de 8 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 (recouvrement de 23 millions de dollars pour la période correspondante close le 31 mars 2022).

3) Déduction faite du reclassement de la charge d'impôts sur le résultat de 11 millions de dollars pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 (recouvrement de 4 millions de dollars pour la période correspondante close le 31 mars 2022).

Voir les notes jointes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

États de la situation financière consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)	31 mars 2023	31 déc. 2022
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 247	1 134
Liquidités soumises à restrictions (note 14)	47	70
Créances clients et autres débiteurs (note 9)	928	1 589
Charges payées d'avance	56	33
Actifs de gestion du risque (notes 10 et 11)	342	709
Stocks	144	157
Actifs détenus en vue de la vente	—	22
	2 764	3 714
Actifs non courants		
Placements	130	129
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	125	129
Actifs de gestion du risque (notes 10 et 11)	122	161
Immobilisations corporelles (note 12)		
Coût	14 304	14 012
Amortissement cumulé	(8 618)	(8 456)
	5 686	5 556
Actifs au titre de droits d'utilisation	126	126
Immobilisations incorporelles	244	252
Goodwill	464	464
Actifs d'impôt différé (note 7)	36	50
Autres actifs	160	160
Total de l'actif	9 857	10 741
Passifs courants		
Découvert bancaire	2	16
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 9)	840	1 346
Partie courante de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 13)	72	70
Passifs de gestion du risque (notes 10 et 11)	634	1 129
Partie courante des passifs sur contrats	6	8
Impôts sur le résultat à payer	60	73
Dividendes à verser (notes 15 et 16)	40	68
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives (note 14)	177	178
	1 831	2 888
Passifs non courants		
Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives (note 14)	3 453	3 475
Titres échangeables	741	739
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 13)	682	659
Passifs d'impôt différé	346	352
Passifs de gestion du risque (notes 10 et 11)	272	333
Passifs sur contrats	12	12
Obligations au titre des prestations définies et autres passifs non courants	287	294
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 15)	2 799	2 863
Actions privilégiées (note 16)	942	942
Surplus d'apport	23	41
Déficit	(2 222)	(2 514)
Cumul des autres éléments du résultat global	(156)	(222)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	1 386	1 110
Participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	847	879
Total des capitaux propres	2 233	1 989
Total du passif et des capitaux propres	9 857	10 741

Engagements et éventualités (note 17)

Voir les notes jointes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

États des variations des capitaux propres consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)									
Trois mois clos le 31 mars 2023	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuables aux actionnaires	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total	
Solde au 31 décembre 2022	2 863	942	41	(2 514)	(222)	1 110	879	1 989	
Résultat net	—	—	—	294	—	294	40	334	
Autres éléments du résultat global :									
Profits nets à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts	—	—	—	—	1	1	—	1	
Profits nets sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	—	69	69	—	69	
Participations intersociétés et placements de tiers évalués à la JVAERG	—	—	—	—	(4)	(4)	4	—	
Total du résultat global	—	—	—	294	66	360	44	404	
Actions achetées en vertu d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités («OPRA») (note 15)	(34)	—	—	(2)	—	(36)	—	(36)	
Provision pour rachat d'actions dans le cadre du régime d'achat d'actions automatique (note 15)	(37)	—	—	—	—	(37)	—	(37)	
Incidence des régimes de paiements fondés sur des actions	7	—	(18)	—	—	(11)	—	(11)	
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	—	—	—	—	—	—	(76)	(76)	
Solde au 31 mars 2023	2 799	942	23	(2 222)	(156)	1 386	847	2 233	

Trois mois clos le 31 mars 2022	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global	Attribuables aux actionnaires	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total	
Solde au 31 décembre 2021	2 901	942	46	(2 453)	146	1 582	1 011	2 593	
Résultat net	—	—	—	186	—	186	20	206	
Autres éléments du résultat global :									
Pertes nettes à la conversion des actifs nets des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures et des impôts	—	—	—	—	(4)	(4)	—	(4)	
Pertes nettes sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts	—	—	—	—	(98)	(98)	—	(98)	
Gains actuariels nets sur les régimes à prestations définies, déduction faite des impôts	—	—	—	—	18	18	—	18	
Participations intersociétés évaluées à la JVAERG	—	—	—	—	44	44	(44)	—	
Total du résultat global	—	—	—	186	(40)	146	(24)	122	
Actions achetées dans le cadre de l'OPRA (note 15)	(15)	—	—	(3)	—	(18)	—	(18)	
Incidence des régimes de paiements fondés sur des actions	6	—	(21)	—	—	(15)	—	(15)	
Distributions versées et à verser aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (note 8)	—	—	—	—	—	—	(42)	(42)	
Solde au 31 mars 2022	2 892	942	25	(2 270)	106	1 695	945	2 640	

Voir les notes jointes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

Tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Activités d'exploitation		
Résultat net	334	206
Amortissement (note 18)	176	117
Désactualisation des provisions (notes 6 et 13)	14	9
Frais de démantèlement et de remise en état réglés (note 13)	(7)	(7)
Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 7)	(11)	24
Profit latent sur les activités de gestion du risque	(64)	(129)
(Profit latent) perte latente de change	2	(2)
Provisions et passifs sur contrats	—	5
Reprises de dépréciation d'actifs (note 5)	(3)	(42)
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, déduction faite des distributions reçues des placements	(1)	(1)
Autres éléments sans effet de trésorerie	(20)	(13)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement	420	167
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	42	284
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	462	451
Activités d'investissement		
Ajouts d'immobilisations corporelles (notes 12 et 18)	(284)	(72)
Ajouts d'immobilisations incorporelles	(3)	(21)
Liquidités soumises à restrictions (note 14)	23	22
Remboursement sur le prêt à recevoir	4	—
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	23	—
Profit réalisé (perte réalisée) sur les instruments financiers	6	(1)
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	13	11
Divers	(5)	11
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement	41	(22)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(182)	(72)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(29)	(25)
Dividendes versés sur actions ordinaires (note 15)	(15)	(14)
Dividendes versés sur actions privilégiées (note 16)	(13)	(10)
Rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRA (note 15)	(34)	(15)
Produit tiré de l'émission d'actions ordinaires	2	1
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales (note 8)	(76)	(42)
Diminution des obligations locatives	(2)	(1)
Frais de financement et autres	2	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(165)	(106)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement	115	273
Incidence de la conversion sur la trésorerie en monnaies étrangères	(2)	1
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	113	274
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 134	947
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 247	1 221
Impôts au comptant payés	37	18
Intérêts au comptant payés	62	47

Voir les notes jointes.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Notes des états financiers consolidés résumés

(non audité)

(Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.)

1. Renseignements sur la Société

A. Description des activités

TransAlta Corporation («TransAlta» ou la «Société») a été constituée en mars 1985 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société est devenue une société ouverte en décembre 1992. Le siège social de la Société est situé à Calgary, en Alberta.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées dans les plus récents états financiers consolidés annuels audités de la Société, exception faite de ce qui est décrit à la note 2. Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ne comprennent pas toutes les informations incluses dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société. Par conséquent, ces états doivent être lus avec les plus récents états financiers consolidés annuels audités de la Société disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités comprennent les comptes de la Société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont présentés à la juste valeur.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités reflètent tous les ajustements qui consistent en des ajustements et charges récurrents réguliers qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires à une présentation fidèle des résultats. Les résultats intermédiaires varient en raison des calendriers d'entretien des centrales, du caractère saisonnier de la demande d'électricité et des variations du prix de l'énergie. Par conséquent, les résultats résumés intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats annuels. Les résultats de TransAlta sont en partie à caractère saisonnier en raison de la nature du marché de l'électricité et des coûts du combustible connexes.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été reçue du comité d'audit, des finances et des risques au nom du conseil d'administration de TransAlta (le «conseil») le 4 mai 2023.

C. Jugements importants en matière de comptabilité et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités selon l'IAS 34 fait appel au jugement de la direction et exige de celle-ci qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et la présentation d'information à l'égard des actifs éventuels et des passifs éventuels. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique, et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, les estimations ont continué d'être assujetties à une part d'incertitude quant à la mesure dans laquelle les événements géopolitiques pourraient influencer, directement ou indirectement, les activités, les résultats financiers et la situation financière de la Société dans les périodes futures. L'incertitude relative aux événements géopolitiques et à la hausse de l'indice des prix à la consommation a été prise en compte dans les estimations de la Société.

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, des changements ont été apportés aux estimations relatives à la provision pour frais de démantèlement et autres provisions (note 13) et aux reprises de dépréciation d'actifs (note 5).

Se reporter à la note 2 P) des états financiers consolidés annuels audités de 2022 de la Société pour de plus amples renseignements sur les jugements importants en matière de comptabilité et les principales sources d'incertitude relatives aux estimations.

2. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont conformes à celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur au 1^{er} janvier 2023 et d'interprétations ou de modifications qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

A. Modifications comptables de la période considérée

Modifications à l'IAS 12 ayant trait à l'impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Le 7 mai 2021, l'International Accounting Standards Board («IASB») a publié des modifications à l'IAS 12 intitulées *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction*. Les modifications précisent que l'exception prévue par l'IAS 12 en ce qui a trait à la comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions comme les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ces transactions donnent lieu à des montants égaux de différences temporaires compensatoires au titre desquelles un impôt différé doit être comptabilisé.

Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et ont été adoptées par la Société à cette date. Les méthodes comptables de la Société sont conformes aux modifications et aucune incidence financière n'a découlé de leur application.

B. Modifications comptables futures

Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités pour plus de précisions sur les méthodes comptables futures ayant une incidence sur la Société. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, aucune modification supplémentaire aux méthodes comptables futures ayant une incidence sur la Société n'a été relevée.

3. Produits des activités ordinaires

A. Ventilation des produits des activités ordinaires

Les produits de la Société sont essentiellement tirés de la vente d'énergie, de capacité et d'attributs environnementaux, de la location de centrales, et des activités d'optimisation des actifs, que la Société ventile selon les groupes suivants afin de déterminer comment les facteurs économiques influent sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Trois mois clos le 31 mars 2023	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Transition Gaz énergétique	Commercia- lisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients						
Électricité et autres	4	59	99	3	—	165
Attributs environnementaux ¹	8	13	—	—	—	21
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	12	72	99	3	—	186
Produits des activités ordinaires tirés des contrats de location ²	—	—	8	—	—	8
Produits des activités ordinaires tirés des dérivés et d'autres activités de négociation ³	25	(1)	29	78	92	223
Produits tirés des activités de détail	86	34	357	186	—	663
Autres ⁴	2	5	2	—	—	9
Total des produits des activités ordinaires	125	110	495	267	92	1 089
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients						
Calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires						
À un moment précis	8	13	—	3	—	24
Au fil du temps	4	59	99	—	—	162
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	12	72	99	3	—	186

1) Les attributs environnementaux représentent les ventes d'attributs environnementaux qui ne sont pas combinées aux ventes d'électricité et autres.

2) Total des produits tirés des contrats de location provenant des contrats à long terme qui respectent les critères des contrats de location simple.

3) Représentent les profits ou les pertes réalisés et latents des positions de couverture et de dérivés.

4) Les autres produits des activités ordinaires comprennent les produits tirés des crédits d'impôt à la production associés aux centrales éoliennes aux États-Unis et de diverses autres sources.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Trois mois clos le 31 mars 2022	Hydro- électricité	Énergie éolienne et énergie solaire	Gaz	Transition énergétique	Commercia- lisation de l'énergie	Siège social	Total
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients							
Électricité et autres	5	63	104	4	—	—	176
Attributs environnementaux ¹	1	7	—	—	—	—	8
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients							
Produits des activités ordinaires tirés des contrats de location ²	—	—	4	—	—	—	4
Produits des activités ordinaires tirés des dérivés et d'autres activités de négociation ³	—	(13)	150	48	26	1	212
Produits tirés des activités de détail	70	28	175	54	—	—	327
Autres ⁴	1	6	1	—	—	—	8
Total des produits des activités ordinaires	77	91	434	106	26	1	735
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients							
Calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires							
À un moment précis	1	7	—	4	—	—	12
Au fil du temps	5	63	104	—	—	—	172
Total des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	6	70	104	4	—	—	184

- 1) Les attributs environnementaux représentent les ventes d'attributs environnementaux qui ne sont pas combinées aux ventes d'électricité et autres.
- 2) Total des produits tirés des contrats de location provenant des contrats à long terme qui respectent les critères des contrats de location simple.
- 3) Représentent les profits ou les pertes réalisés et latents des positions de couverture et de dérivés. Les données du secteur Énergie éolienne et énergie solaire ont été modifiées afin de rendre la présentation du classement des produits des activités ordinaires conforme à celle de la période considérée.
- 4) Les autres produits des activités ordinaires comprennent les produits tirés des crédits d'impôt à la production associés aux centrales éoliennes aux États-Unis, des incitatifs gouvernementaux et de diverses autres sources.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4. Charges selon leur nature

Charges liées aux coûts du combustible et des achats d'électricité, ainsi qu'aux activités d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges liées aux coûts du combustible et des achats d'électricité, ainsi qu'aux activités d'exploitation, d'entretien et d'administration sont classées selon leur nature comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars			
	2023		2022	
	Coûts du combustible et des achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	Coûts du combustible et des achats d'électricité	Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration
Coûts du combustible – gaz	110	—	122	—
Coûts du combustible – charbon	54	—	39	—
Redevances, coûts de location des terrains et autres coûts directs	8	—	7	—
Achats d'électricité	152	—	69	—
Salaires et avantages sociaux	1	64	1	58
Autres charges d'exploitation	—	60	—	54
Total	325	124	238	112

Coûts de conformité liés au carbone

Au 31 mars 2023, la Société disposait de 607 243 crédits d'émission en stock achetés en externe d'une valeur comptable de 21 millions de dollars (963 068 crédits d'émission d'une valeur comptable de 27 millions de dollars au 31 décembre 2022). La Société dispose également d'environ 1 739 437 crédits d'émission admissibles des secteurs Énergie éolienne et énergie solaire et Hydroélectricité d'une valeur comptable de néant générés en interne (1 869 450 crédits d'émission au 31 décembre 2022). Au 31 mars 2023, la Société détenait environ 1 750 000 crédits de rendement en matière d'émissions («CRE») admissibles d'une valeur comptable de néant générés par des actifs auparavant visés par le contrat d'achat d'électricité des centrales hydroélectriques («CAÉ des centrales hydroélectriques») conclu avec le Balancing Pool. Ces CRE faisaient l'objet d'un différend qui a été réglé au moyen d'un accord de principe après la clôture de la période. Se reporter à la note 17 pour plus de précisions.

Les crédits d'émission peuvent être vendus en externe ou utilisés pour compenser les obligations d'émissions futures de nos centrales au gaz situées au Canada où les coûts de conformité liés au carbone devraient augmenter, ce qui réduira les coûts au comptant de conformité liés au carbone. Les coûts de conformité liés au carbone liés à l'obligation de 2022 à régler au cours de l'exercice considéré étaient de 50 \$ la tonne et a augmenté pour passer à 65 \$ la tonne au cours de l'exercice considéré.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

5. Reprises de dépréciation d'actifs

La Société a comptabilisé les reprises de dépréciation d'actifs qui suivent :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Secteurs :		
Énergie éolienne et énergie solaire	(10)	—
Variations de la provision pour frais de démantèlement et de remise en état d'actifs mis hors service ¹	7	(42)
Reprises de dépréciation d'actifs	(3)	(42)

1) Variations liées aux révisions des taux d'actualisation et des flux de trésorerie des actifs mis hors service pour la période de trois mois close le 31 mars 2023 et aux révisions des taux d'actualisation pour la période de trois mois close le 31 mars 2022. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions.

Énergie éolienne et énergie solaire

Au premier trimestre de 2023, des évaluations internes ont révélé que la juste valeur diminuée des coûts de sortie des actifs dépassait la valeur comptable en raison des modifications apportées aux hypothèses sur les prix de l'électricité en Ontario, ce qui a eu une incidence favorable sur les flux de trésorerie futurs estimatifs et entraîné l'exécution d'un test de recouvrabilité. Par suite du test de recouvrabilité, une reprise de dépréciation de 10 millions de dollars a été comptabilisée. La valeur recouvrable totale de 253 millions de dollars était fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie obtenue en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et est classée dans le niveau III de la hiérarchie des justes valeurs. Le taux d'actualisation utilisé dans les évaluations des justes valeurs s'élevait à 6,94 %.

6. Charge d'intérêts nette

Les composantes de la charge d'intérêts nette sont comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Intérêt sur la dette	50	41
Intérêt sur les débetures échangeables	7	7
Intérêt sur les actions privilégiées échangeables	7	7
Produits d'intérêts	(15)	(3)
Intérêts incorporés dans le coût de l'actif (note 12)	(13)	(1)
Intérêts sur les obligations locatives	2	1
Frais liés à la facilité de crédit, frais bancaires et autres intérêts	8	6
Réduction d'impôts sur le financement donnant droit à des avantages fiscaux	(1)	—
Désactualisation des provisions (note 13)	14	9
Charge d'intérêts nette	59	67

Le 27 avril 2023, la Société a déclaré un dividende de 7 millions de dollars sur les actions privilégiées échangeables (les «actions privilégiées de série I») au taux fixe de 1,726 % par action payable le 31 mai 2023. Aux fins comptables, les actions privilégiées échangeables sont considérées comme une dette et, par conséquent, les dividendes sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. Impôts sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôts sur le résultat sont comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Charge d'impôt exigible	60	12
Charge d'impôt différé lié à la naissance et à la résorption des différences temporaires	49	158
Recouvrement d'impôt différé lié aux différences temporaires relatives au placement dans une filiale	(1)	(3)
Recouvrement d'impôt différé découlant des actifs d'impôt différé non comptabilisés ¹	(59)	(131)
Charge d'impôts sur le résultat	49	36
Charge d'impôt exigible	60	12
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(11)	24
Charge d'impôts sur le résultat	49	36

1) Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé de 59 millions de dollars (comptabilisation de 131 millions de dollars pour la période correspondante close le 31 mars 2022). Les actifs d'impôt différé ont trait principalement aux avantages fiscaux liés aux pertes subies dans le cadre des activités de la Société au Canada et aux États-Unis détenues directement et à d'autres différences déductibles. La Société effectue une analyse de la recouvrabilité de ses actifs d'impôt chaque année.

8. Participations ne donnant pas le contrôle

Les filiales de la Société ayant d'importantes participations ne donnant pas le contrôle sont TransAlta Renewables Inc. («TransAlta Renewables») et TransAlta Cogeneration L.P. Le résultat net, les distributions et les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de TransAlta Renewables comprennent la participation ne donnant pas le contrôle de 17 % dans Kent Hills Wind LP, qui détient le parc éolien de Kent Hills d'une capacité de 167 MW situé au Nouveau-Brunswick.

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Résultat net		
TransAlta Cogeneration L.P.	23	7
TransAlta Renewables	17	13
	40	20
Total du résultat global		
TransAlta Cogeneration L.P.	23	7
TransAlta Renewables	21	(31)
	44	(24)
Distributions versées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		
TransAlta Cogeneration L.P.	51	17
TransAlta Renewables	25	25
	76	42

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux	31 mars 2023	31 déc. 2022
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		
TransAlta Cogeneration L.P.	118	147
TransAlta Renewables	729	732
	847	879
Participations ne donnant pas le contrôle (en pourcentage)		
TransAlta Cogeneration L.P.	50,0	50,0
TransAlta Renewables	39,9	39,9

9. Créances clients et autres débiteurs, et dettes fournisseurs

Aux	31 mars 2023	31 déc. 2022
Créances clients	739	1 165
Garanties fournies (note 11)	118	304
Partie courante des créances au titre des contrats de location-financement	43	52
Prêt à recevoir	—	4
Impôts sur le résultat à recevoir	28	64
Créances clients et autres débiteurs	928	1 589

Aux	31 mars 2023	31 déc. 2022
Dettes fournisseurs et charges à payer	777	1 069
Intérêts à payer	21	17
Garanties détenues (note 11)	42	260
Dettes fournisseurs et charges à payer	840	1 346

10. Instruments financiers

A. Actifs financiers et passifs financiers – classement et évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement au coût, à la juste valeur ou au coût amorti.

B. Juste valeur des instruments financiers

I. Évaluations des justes valeurs de niveaux I, II et III

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie des justes valeurs utilisée par la Société sont définis ci-après. L'évaluation à la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur. Le classement de niveau III est le niveau de classement le plus bas de la hiérarchie des justes valeurs.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées en utilisant les cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées par l'utilisation des cours sur des marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, l'évaluation du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers au titre des activités de gestion du risque lié aux produits de base classés dans le niveau II de la Société comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules d'interpolation, où les données d'entrée sont facilement observables.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque, la Société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la Société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée sur les actifs ou les passifs qui ne sont pas facilement observables.

Pour ce qui est des actifs et des passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur de manière récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (d'après la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aucun changement n'est intervenu dans les processus d'évaluation, les techniques d'évaluation et les types de données d'entrée utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la Société au cours de la période. Pour plus de précisions, se reporter à la note 14 des états financiers consolidés annuels audités de 2022.

II. Actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base

Les actifs et les passifs de gestion du risque lié aux produits de base comprennent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans les secteurs Commercialisation de l'énergie et Production dans le cadre des activités de négociation et de certaines activités d'impartition. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat de ces secteurs.

Les actifs et les passifs de gestion du risque lié aux produits de base sont classés selon leur niveau de juste valeur au 31 mars 2023 : niveau I – actif net de 6 millions de dollars (actif net de 23 millions de dollars au 31 décembre 2022), niveau II – actif net de 4 millions de dollars (actif net de 173 millions de dollars au 31 décembre 2022) et niveau III – passif net de 441 millions de dollars (passif net de 782 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Les variations importantes des actifs (passifs) nets de gestion du risque lié aux produits de base au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023 découlent essentiellement des règlements de contrats et de la volatilité des prix du marché sur plusieurs marchés pour les contrats existants et les nouveaux contrats.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau suivant résume les facteurs clés ayant une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs de gestion du risque lié aux produits de base de niveau III au cours des périodes de trois mois closes respectivement les 31 mars 2023 et 2022 :

	Trois mois clos le 31 mars 2023			Trois mois clos le 31 mars 2022		
	Couvertures	Éléments autres que de couverture	Total	Couvertures	Éléments autres que de couverture	Total
Solde d'ouverture	(347)	(435)	(782)	285	(126)	159
Variations attribuables aux :						
Variations des prix du marché pour les contrats existants	(26)	106	80	(132)	(205)	(337)
Variations des prix du marché pour les nouveaux contrats	—	(4)	(4)	—	(37)	(37)
Contrats réglés	118	135	253	(14)	29	15
Variation des taux de change	1	—	1	(7)	4	(3)
Transferts du niveau III	—	11	11	—	—	—
Actifs (passifs) nets de gestion du risque à la fin de la période	(254)	(187)	(441)	132	(335)	(203)
Informations supplémentaires sur le niveau III :						
Pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	(25)	—	(25)	(139)	—	(139)
Total des profits (pertes) compris dans le résultat avant impôts sur le résultat	(118)	102	(16)	14	(238)	(224)
Profits (pertes) latents compris dans le résultat avant impôts sur le résultat liés aux actifs nets détenus à la fin de la période	—	237	237	—	(209)	(209)

Au 31 mars 2023, le solde total des actifs de gestion du risque de niveau III s'élevait à 52 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 décembre 2022) et le solde total des passifs de gestion du risque de niveau III s'élevait à 494 millions de dollars (813 millions de dollars au 31 décembre 2022). La juste valeur du contrat de vente d'électricité à long terme – États-Unis de niveau III a diminué en raison surtout des règlements de contrats et la juste valeur des contrats d'approvisionnement exclusif – est des États-Unis a diminué en raison des règlements de contrats et de la baisse des prix de l'électricité.

Les informations sur les contrats ou les groupes de contrats au titre des activités de gestion du risque qui sont inclus dans les évaluations de niveau III et les données d'entrée non observables et les sensibilités qui s'y rattachent sont présentées dans le tableau suivant. Elles tiennent compte de l'incidence sur la juste valeur de l'actualisation, des ajustements relatifs à la liquidité et des ajustements de la valeur de crédit; toutefois, l'incidence compensatoire potentielle des positions de niveau II n'est pas prise en compte. La fourchette de sensibilité des justes valeurs de base est établie à l'aide d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les principales données d'entrée non observables, qui peuvent comprendre les prix à terme des produits de base, la volatilité des prix et des corrélations des produits de base, le volume des livraisons, les taux d'indexation et le coût de l'approvisionnement.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au		31 mars 2023		
Description	Sensibilité	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Variation raisonnablement possible
Ventes d'électricité à long terme – États-Unis	+11 -124	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 5 \$ US ou hausse de 55 \$ US
Livraison de charbon – États-Unis	+10 -13	Évaluation numérique des instruments dérivés	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh) Volatilité Augmentation du tarif ferroviaire	Baisse du prix de 5 \$ US ou hausse de 55 \$ US 80 % à 120 % Zéro à 10 %
Contrats d'approvisionnement exclusif – est des États-Unis	+5 -9	Analyse de scénarios	Volume Coût de l'approvisionnement	96 % à 104 % Baisse de 1,20 \$ par MWh ou hausse de 2,20 \$ par MWh
Ventes d'énergie éolienne à long terme – est des États-Unis	+23 -23	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh) Prix des crédits d'énergie renouvelable à terme non liquides (par unité) Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse ou hausse du prix de 6 \$ US Baisse du prix de 2 \$ US ou hausse de 4 \$ US Baisse de 0 % ou hausse de 5 %
Ventes d'énergie éolienne à long terme – Canada	+44 -23	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 82 \$ CA ou hausse de 5 \$ CA
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	+101 -33	Prévisions de prix à long terme	Escomptes sur l'énergie éolienne Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse de 29 % ou hausse de 5 % Baisse ou hausse du prix de 2 \$ US
Autres	+13 -14		Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 3 % ou hausse de 2 %

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au		31 décembre 2022		
Description	Sensibilité	Technique d'évaluation	Données d'entrée non observables	Variation raisonnablement possible
Ventes d'électricité à long terme – États-Unis	+15	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 5 \$ US ou hausse de 55 \$ US
Livraison de charbon – États-Unis	-163	Évaluation numérique des instruments dérivés	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh) Volatilité	Baisse du prix de 5 \$ US ou hausse de 55 \$ US 80 % à 120 %
Contrats d'approvisionnement exclusif – est des États-Unis	+3	Analyse de scénarios ¹	Augmentation du tarif ferroviaire Volume	Zéro à 10 % 96 % à 104 %
Ventes d'énergie éolienne à long terme – est des États-Unis	-21	Prévisions de prix à long terme	Coût de l'approvisionnement Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse de 0,5 \$ US par MWh ou hausse de 3,30 \$ US par MWh Hausse ou baisse du prix de 6 \$ US
Ventes d'énergie éolienne à long terme – Canada	+22	Prévisions de prix à long terme	Prix des crédits d'énergie renouvelable à terme non liquides (par unité)	Baisse ou hausse du prix de 2 \$ US
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	-18	Prévisions de prix à long terme	Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 0 % ou hausse de 5 %
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	+47	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse du prix de 85 \$ CA ou hausse de 5 \$ CA
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	-25	Prévisions de prix à long terme	Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 28 % ou hausse de 5 %
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	+74	Prévisions de prix à long terme	Prix de l'électricité à terme non liquides (par MWh)	Baisse ou hausse du prix de 2 \$ US
Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis	-28	Prévisions de prix à long terme	Escomptes sur l'énergie éolienne	Baisse de 2 % ou hausse de 5 %
Autres	+18			
	-19			

1) L'analyse de scénarios a été utilisée comme technique d'évaluation pour Contrats d'approvisionnement exclusif – est des États-Unis afin de fournir une convention d'appellation plus représentative et n'a pas entraîné de changement de valeur.

i. Ventes d'électricité à long terme – États-Unis

La Société a conclu un contrat de vente d'électricité à long terme, à prix fixe, aux États-Unis visant la livraison d'électricité selon les niveaux de capacité suivants : 380 MW jusqu'au 31 décembre 2024 et 300 MW jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat est désigné comme couverture de flux de trésorerie globale.

Le contrat est libellé en dollars américains. Le dollar américain n'a pas varié de façon importante par rapport au dollar canadien entre le 31 décembre 2022 et le 31 mars 2023, et n'a eu aucune incidence sur la juste valeur de base ou la valeur de sensibilité.

ii. Livraison de charbon – États-Unis

La Société est partie à un contrat de transport ferroviaire de charbon assorti d'un mécanisme de partage des avantages jusqu'au 31 décembre 2025. Des techniques d'évaluation des options ont été utilisées pour évaluer l'obligation liée à ces dispositions du contrat.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

iii. Contrats d'approvisionnement exclusif – est des États-Unis

La Société dispose d'un portefeuille de contrats d'approvisionnement exclusif, aux termes desquels la Société s'engage à répondre aux besoins spécifiques de clients des services publics pour une gamme de produits pouvant comprendre l'énergie électrique, la capacité, le transport, les services auxiliaires, les crédits d'énergie renouvelable et les coûts de la société indépendante d'exploitation du réseau.

iv. Ventes d'énergie éolienne à long terme – est des États-Unis

La Société a conclu un contrat à long terme fondé sur les écarts visant l'enlèvement de la totalité de la production de son parc éolien Big Level d'une capacité de 90 MW. Le contrat à long terme fondé sur les écarts jumelé à la vente de l'électricité produite dans l'interconnexion de PJM au cours du marché en vigueur et en temps réel de l'énergie respecte le prix contractuel fixe par MWh selon une approximation de la production. Aux termes du contrat fondé sur les écarts, si le cours du marché est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le cours du marché est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Le contrat arrive à échéance en décembre 2034. Le contrat est comptabilisé comme un dérivé. Les variations de la juste valeur sont présentées dans les produits des activités ordinaires.

v. Ventes d'énergie éolienne à long terme – Canada

La Société a conclu deux contrats d'achat d'électricité virtuels («CAÉV») visant l'enlèvement de la totalité de la production de son projet de parc éolien Garden Plain de 130 MW. Les CAÉV, jumelés à la vente d'électricité produite sur le marché énergétique de l'Alberta au prix du pool, respectent les prix contractuels fixes par MWh. Aux termes des CAÉV, si le prix du pool est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le prix du pool est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Les deux CAÉV entrent en vigueur dès la mise en service du parc et ont une durée moyenne pondérée d'environ 17 ans. La mise en service est prévue au deuxième trimestre de 2023.

En plus des CAÉV, la Société a conclu un «contrat de transition» d'une durée initiale de 16 mois, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022, qui demeurera finalement en vigueur au prix de l'un des CAÉV, jusqu'à la date du début des activités commerciales. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux.

La composante énergie de ces contrats est comptabilisée comme un dérivé. Les variations de la juste valeur sont présentées dans les produits des activités ordinaires.

Aux termes d'une convention distincte, Pembina Pipeline Corporation («Pembina») avait l'option d'acheter une participation de 37,7 % dans le projet. Au premier trimestre de 2023, Pembina a renoncé à cette option et la convention a été résiliée.

vi. Ventes d'énergie éolienne à long terme – centre des États-Unis

La Société a conclu deux CAÉV à long terme visant la totalité de la production de ses projets de parcs éoliens White Rock East et White Rock West de 300 MW. Les CAÉV, jumelés à la vente d'électricité produite sur le marché du Southwest Power Pool («SPP») des États-Unis au prix établi pour le nœud pertinent, respectent les prix contractuels fixes par MWh. Aux termes des CAÉV, si le prix du SPP est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le prix du SPP est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Les CAÉV entrent en vigueur à la date de mise en service des parcs éoliens, ce qui devrait avoir lieu au deuxième semestre de 2023.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Société a conclu un CAÉV à long terme visant l'enlèvement de la totalité de la production de son projet de parc éolien Horizon Hill de 200 MW. Le CAÉV, jumelé à la vente d'électricité produite sur le marché du SPP des États-Unis au prix établi pour le nœud pertinent, respecte le prix contractuel fixe par MWh. Aux termes du CAÉV, si le prix du SPP est moins élevé que le prix contractuel fixe, le client paie la différence à la Société et si le prix du SPP est plus élevé que le prix contractuel fixe, la Société rembourse la différence au client. Le client est également autorisé à prendre physiquement livraison des attributs environnementaux. Le CAEV entre en vigueur dès la mise en service du parc éolien, laquelle est prévue pour le deuxième semestre de 2023.

La composante énergie de ces contrats est comptabilisée comme un dérivé. Les variations de la juste valeur sont présentées dans les produits des activités ordinaires.

III. Autres actifs et passifs de gestion du risque

Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent principalement les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés dans la gestion des risques liés aux transactions sur les produits non énergétiques, comme les taux d'intérêt, l'investissement net dans des établissements à l'étranger et d'autres risques de change. La comptabilité de couverture n'est pas toujours utilisée.

Les autres actifs et passifs de gestion du risque, totalisant un passif net d'une juste valeur de 11 millions de dollars au 31 mars 2023 (passif net de 6 millions de dollars au 31 décembre 2022), sont classés au niveau II de la hiérarchie des justes valeurs. Les variations des autres actifs et passifs nets de gestion du risque lié aux produits de base au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023 découlent essentiellement des règlements de contrats qui affichaient des profits au 31 décembre 2022, contrebalancés en partie par les variations favorables des prix du marché pour les contrats existants et les taux de change favorables pour les nouveaux contrats conclus en 2023.

IV. Autres actifs et passifs financiers

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers évaluées autrement qu'à la juste valeur se présentent comme suit :

	Juste valeur ¹				Valeur comptable totale ¹
	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Total	
Titres échangeables au 31 mars 2023	—	697	—	697	741
Dette à long terme au 31 mars 2023	—	3 275	—	3 275	3 494
Prêt à recevoir au 31 mars 2023	—	32	—	32	32
Titres échangeables au 31 décembre 2022	—	685	—	685	739
Dette à long terme au 31 décembre 2022	—	3 200	—	3 200	3 518
Prêt à recevoir au 31 décembre 2022	—	37	—	37	37

1) Comprend la partie courante.

Les justes valeurs des débiteures, des billets de premier rang et des titres échangeables de la Société sont établies en utilisant les prix observés sur les marchés secondaires. Les justes valeurs de la dette sans recours et d'autres dettes à long terme sont établies en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers à court terme (trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions, créances clients, garanties fournies, découvert bancaire, dettes fournisseurs et charges à payer, garanties détenues et dividendes à verser) se rapproche de leur juste valeur compte tenu de la nature liquide de l'actif ou du passif. La juste valeur des créances au titre des contrats de location-

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

financement se rapproche de leur valeur comptable du fait que les montants à recevoir représentent les flux de trésorerie provenant des remboursements du principal et des intérêts.

C. Profits et pertes initiaux

La majorité des instruments dérivés négociés par la Société est fondée sur les cours ajustés à une Bourse active ou dépasse la période pour laquelle des cours cotés sont disponibles. Les justes valeurs de ces dérivés sont établies en utilisant des données d'entrée qui ne sont pas facilement observables. Se reporter à la rubrique B de la présente note 10 pour les techniques d'évaluation utilisées pour les justes valeurs de niveau III. Dans certains cas, une différence peut surgir entre la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale (le «prix de transaction») et le montant calculé selon le modèle d'évaluation. Ce profit latent ou cette perte latente est comptabilisé en résultat net seulement si la juste valeur de l'instrument est attestée par un prix du marché qui est coté sur un marché actif, des transactions observables dans le marché actuel qui sont essentiellement les mêmes, ou une technique d'évaluation qui utilise des données d'entrée du marché observables. Lorsque ces critères ne sont pas respectés, la différence est différée dans les états de la situation financière consolidés résumés dans les actifs et passifs de gestion du risque et est comptabilisée en résultat net sur la durée du contrat correspondant. La différence entre le prix de transaction et la juste valeur établie selon le modèle d'évaluation, à comptabiliser dans le résultat net, et le rapprochement des variations se présentent comme suit :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Perte nette non amortie au début de la période	(213)	(102)
Nouveaux profits initiaux	2	9
Variation des taux de change	—	3
Amortissement comptabilisé dans le résultat net au cours de la période	(7)	(4)
Perte nette non amortie à la fin de la période	(218)	(94)

11. Activités de gestion du risque

La Société est exposée au risque de marché en raison des variations des prix de produits de base, des taux de change, des taux d'intérêt, du risque de crédit et du risque de liquidité. Ces risques ont une incidence sur le résultat de la Société et sur la valeur des instruments financiers connexes qu'elle détient. Dans certains cas, la Société cherche à atténuer l'incidence de ces risques en utilisant des instruments dérivés pour couvrir son exposition à ces risques. La stratégie, les politiques et les contrôles de gestion du risque de la Société sont conçus de sorte que les risques qu'elle assume respectent les objectifs internes de la Société et sa tolérance au risque. Pour plus de précisions sur les activités de gestion du risque de la Société, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés annuels audités de 2022.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

A. Actifs et passifs nets de gestion du risque

Globalement, les actifs (passifs) nets de gestion du risque se présentent comme suit :

Au 31 mars 2023			
	Couvertures de flux de trésorerie	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base			
Courants	(182)	(99)	(281)
Non courants	(72)	(78)	(150)
Passifs nets de gestion du risque lié aux produits de base	(254)	(177)	(431)
Divers			
Courants	—	(11)	(11)
Non courants	—	—	—
Autres passifs nets de gestion du risque	—	(11)	(11)
Total des passifs nets de gestion du risque	(254)	(188)	(442)
Au 31 décembre 2022			
	Couvertures de flux de trésorerie	Non désignés comme couvertures	Total
Gestion du risque lié aux produits de base			
Courants	(271)	(143)	(414)
Non courants	(76)	(96)	(172)
Passifs nets de gestion du risque lié aux produits de base	(347)	(239)	(586)
Divers			
Courants	—	(6)	(6)
Non courants	—	—	—
Autres passifs nets de gestion du risque	—	(6)	(6)
Total des passifs nets de gestion du risque	(347)	(245)	(592)

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

B. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers

I. Risque de marché

i. Gestion du risque lié au prix des produits de base – négociation pour compte propre

Le secteur Commercialisation de l'énergie de la Société mène les activités de négociation pour compte propre et a recours à divers instruments pour gérer le risque, réaliser des produits de négociation et acquérir des renseignements sur le marché.

La valeur à risque («VaR») sert à déterminer les variations possibles de la valeur du portefeuille de négociation pour compte propre de la Société, sur une période de trois jours avec un niveau de confiance de 95 %, résultant des fluctuations normales du marché. Les fluctuations des prix du marché associés aux activités de négociation pour compte propre influent sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles se produisent. La VaR au 31 mars 2023 liée aux activités de négociation pour compte propre de la Société était de 5 millions de dollars (4 millions de dollars au 31 décembre 2022).

ii. Risque lié au prix des produits de base – production

Les secteurs de production utilisent divers contrats sur produits de base afin de gérer le risque lié au prix des produits de base découlant de la production d'électricité, des achats de combustible, des émissions et des sous-produits qu'ils jugent appropriés. Une politique de gestion du risque lié aux produits de base est dressée et approuvée chaque année et décrit les stratégies de couverture prévues associées aux actifs de production de la Société et aux risques correspondants liés aux produits de base. Les contrôles incluent des restrictions sur les instruments autorisés, des examens par la direction des divers portefeuilles et l'approbation des transactions sur les actifs susceptibles d'accroître la volatilité potentielle du résultat net présenté par la Société.

Au 31 mars 2023, la VaR liée aux instruments dérivés sur les produits de base de la Société utilisés dans les activités de couverture de la production s'établissait à 42 millions de dollars (97 millions de dollars au 31 décembre 2022). En ce qui concerne les positions et couvertures économiques qui ne répondent pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture ou les transactions d'optimisation à court terme comme les rachats conclus afin de compenser les positions de couverture existantes, ces transactions sont évaluées à la valeur du marché, les variations des prix du marché liées à celles-ci ayant une incidence sur le résultat net de la période pendant laquelle elles surviennent. Au 31 mars 2023, la VaR liée à ces transactions s'établissait à 31 millions de dollars (54 millions de dollars au 31 décembre 2022), dont un montant de 21 millions de dollars se rapportait aux CAÉV (26 millions de dollars au 31 décembre 2022).

II. Risque de crédit

La Société utilise des notes de solvabilité externes, ainsi que des notes de solvabilité internes lorsque des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties et des clients. Le tableau suivant décrit l'exposition maximale au risque de crédit de la Société, compte non tenu des garanties détenues, y compris l'attribution des notes de solvabilité, au 31 mars 2023 :

	Note de qualité investissement (en pourcentage)	Note de qualité inférieure (en pourcentage)	Total (en pourcentage)	Montant total
Créances clients et autres débiteurs ^{1, 2}	88	12	100	928
Partie non courante des créances au titre des contrats de location-financement	100	—	100	125
Actifs de gestion du risque ¹	95	5	100	464
Prêt à recevoir ²	—	100	100	32
Total				1 549

1) Les lettres de crédit et la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2) Comprennent un prêt à recevoir de 32 millions de dollars inclus dans les autres actifs à l'égard duquel la contrepartie n'a aucune note de solvabilité externe.

Au 31 mars 2023, la Société n'avait pas de pertes de crédit attendues significatives.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 mars 2023, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, est représentée par les valeurs comptables actuelles des créances clients et des actifs de gestion du risque figurant dans les états de la situation financière consolidés résumés. Les lettres de crédit et les liquidités sont les principaux types de garanties détenues à titre de sûreté relativement à ces montants. L'exposition maximale au risque de crédit à l'égard d'un seul client sur le plan des activités et des couvertures liées aux produits de base compte tenu de la juste valeur des positions de négociation ouvertes, déduction faite des garanties détenues, était de 39 millions de dollars au 31 mars 2023 (64 millions de dollars au 31 décembre 2022).

III. Risque de liquidité

La Société dispose de suffisamment de liquidités existantes pour rembourser ses dettes venant prochainement à échéance. Le prochain remboursement important de la dette est prévu en septembre 2024. Notre portefeuille d'actifs très diversifié, par type de combustible et par région d'exploitation, assure la stabilité de nos flux de trésorerie et souligne la solidité de nos actifs visés par des contrats à long terme.

Le risque de liquidité est lié à la capacité de la Société d'avoir accès au capital requis pour ses projets en immobilisations, le refinancement de sa dette, ses activités de négociation pour compte propre, ses transactions de couverture du prix des produits de base et les activités générales du siège social. L'analyse des échéances des passifs financiers de la Société ainsi que des actifs financiers qui devraient générer des rentrées de fonds pour faire face aux sorties de fonds liées aux passifs financiers se présente comme suit :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et par la suite	Total
Découvert bancaire	2	—	—	—	—	—	2
Dettes fournisseurs et charges à payer	840	—	—	—	—	—	840
Dettes à long terme ¹	139	527	142	191	153	2 386	3 538
Titres échangeables ²	—	—	750	—	—	—	750
(Actifs) passifs de gestion du risque lié aux produits de base	209	173	(12)	12	9	40	431
Autres (actifs) passifs de gestion du risque	12	(2)	1	1	—	(1)	11
Obligations locatives ³	(8)	4	4	4	4	128	136
Intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives ⁴	165	194	168	159	150	833	1 669
Intérêt sur les titres échangeables ^{2, 4}	40	60	—	—	—	—	100
Dividendes à verser	40	—	—	—	—	—	40
Total	1 439	956	1 053	367	316	3 386	7 517

1) Exclut l'incidence de la comptabilité de couverture et des dérivés.

2) Les titres échangeables peuvent être échangés, au plus tôt, le 1^{er} janvier 2025.

3) Les obligations locatives comprennent un incitatif à la location de 12 millions de dollars qui devrait être reçu en 2023.

4) Non comptabilisés à titre de passif financier aux états de la situation financière consolidés résumés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

C. Garanties

I. Actifs financiers donnés en garantie

Au 31 mars 2023, la Société avait fourni 118 millions de dollars (304 millions de dollars au 31 décembre 2022) en trésorerie et équivalents de trésorerie à des chambres de compensation réglementées et à certains services publics à titre de garantie pour des activités liées aux produits de base. Ces fonds sont détenus dans des comptes distincts par les chambres de compensation. Les services publics sont tenus de verser des intérêts sur le solde impayé. La garantie fournie est comptabilisée dans les créances clients et autres débiteurs des états de la situation financière consolidés résumés.

II. Actifs financiers détenus en garantie

Au 31 mars 2023, la Société détenait un montant de 42 millions de dollars (260 millions de dollars au 31 décembre 2022) au comptant en garantie des obligations de contreparties. Selon les modalités des contrats, la Société peut être tenue de verser des intérêts sur le solde impayé et de rembourser le principal lorsque les contreparties s'acquittent de leurs obligations contractuelles, ou lorsque le montant de l'obligation diminue par suite des variations de la valeur du marché. Les intérêts à payer aux contreparties sur les garanties reçues sont calculés selon les modalités de chaque contrat. La garantie détenue est liée aux transactions prévoyant la livraison et aux transactions de dérivés financiers dans une position de passif net et est comptabilisée dans les dettes fournisseurs et charges à payer des états de la situation financière consolidés résumés.

III. Modalités conditionnelles d'instruments dérivés

Des garanties sont fournies dans le cours normal des affaires d'après la note de crédit des titres de premier rang non garantis de la Société obtenue auprès de certaines grandes agences de notation. Certains instruments dérivés de la Société contiennent des clauses d'assurance financières qui exigent qu'une garantie soit fournie seulement si un événement défavorable important lié au crédit survient.

Au 31 mars 2023, la Société avait fourni une garantie de 423 millions de dollars (820 millions de dollars au 31 décembre 2022) sous la forme de lettres de crédit sur les transactions prévoyant la livraison et les transactions de dérivés financiers dans une position de passif net. Certains contrats de dérivés contiennent des clauses conditionnelles liées au risque de crédit qui, si elles étaient appliquées, obligerait la Société à fournir une garantie additionnelle de 377 millions de dollars à ses contreparties (656 millions de dollars au 31 décembre 2022).

12. Immobilisations corporelles

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé des ajouts de 263 millions de dollars liés principalement aux actifs en construction des projets de parcs éoliens White Rock et Horizon Hill et à d'autres travaux d'entretien d'envergure planifiés. La Société a également continué ses travaux de réfection des unités du parc éolien de Kent Hills et a inscrit à l'actif des ajouts de 21 millions de dollars en 2023.

La provision pour frais de démantèlement a augmenté en raison d'une diminution des taux d'actualisation, découlant principalement de la diminution des taux de référence du marché, ce qui a donné lieu à une augmentation de 14 millions de dollars (56 millions de dollars au 31 mars 2022) des actifs connexes comptabilisés dans les immobilisations corporelles. Se reporter à la note 13 pour plus de précisions.

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, la Société a incorporé des intérêts de 13 millions de dollars (1 million de dollars pour la période correspondante close le 31 mars 2022) dans le coût des immobilisations corporelles à un taux moyen pondéré de 6,1 % (6,1 % au 31 mars 2022).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

13. Provision pour frais de démantèlement et autres provisions

La variation des soldes de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions est présentée ci-dessous :

	Démantèlement et remise en état	Autres provisions	Total
Solde au 31 décembre 2022	688	41	729
Passifs réglés	(7)	(2)	(9)
Désactualisation (note 6)	14	—	14
Révisions des taux d'actualisation	21	—	21
Variation des taux de change	(1)	—	(1)
Solde au 31 mars 2023	715	39	754

Compris dans les états de la situation financière consolidés résumés :		
Aux	31 mars 2023	31 déc. 2022
Partie courante	72	70
Partie non courante	682	659
Total de la provision pour frais de démantèlement et autres provisions	754	729

A. Démantèlement et remise en état

Au premier trimestre de 2023, la provision pour frais de démantèlement et de remise en état a augmenté de 21 millions de dollars en raison d'une diminution des taux d'actualisation, découlant principalement de la diminution des taux de référence du marché. En moyenne, les taux d'actualisation ont diminué pour s'établir dans une fourchette de 6,7 % à 9,5 % au 31 mars 2023, alors qu'ils se situaient dans une fourchette de 7,0 % à 9,7 % au 31 décembre 2022, ce qui a entraîné une augmentation correspondante des immobilisations corporelles de 14 millions de dollars liée aux actifs d'exploitation et la comptabilisation en résultat net d'une imputation pour dépréciation de 7 millions de dollars liée aux actifs mis hors service.

B. Autres provisions

Les autres provisions incluent les provisions découlant des activités d'exploitation continues, les montants relatifs aux différends commerciaux entre la Société et ses clients ou ses fournisseurs et les provisions pour contrats déficitaires. Les provisions pour contrats déficitaires découlent des décisions de ne plus exploiter de centrales alimentées au charbon au Canada. Les paiements de redevances futurs restants liés à l'extraction du charbon à la mine de Highvale seront effectués jusqu'à la fin de 2023 aux termes du contrat de redevances. Les paiements liés aux contrats d'approvisionnement en charbon pour la centrale de Sheerness sont exigibles jusqu'en 2025. Au 31 mars 2023, le solde résiduel de la provision pour le contrat de redevances déficitaire était de 7 millions de dollars et le solde résiduel de la provision pour le contrat d'approvisionnement en charbon déficitaire était de 9 millions de dollars.

14. Facilités de crédit, dette à long terme et obligations locatives

A. Sommes impayées

Les facilités de crédit de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

Facilité de crédit	Montant total	Crédit utilisé			Date d'échéance
		Lettres de crédit en cours ¹	Emprunts en trésorerie	Capacité disponible	
Facilités de crédit consenties					
Facilité de crédit consortiale de TransAlta Corporation	1 250	404	—	846	T2 2026
Facilité de crédit consortiale de TransAlta Renewables	700	3	48	649	T2 2026
Facilités de crédit bilatérales de TransAlta Corporation	240	162	—	78	T2 2024
Facilité à terme de TransAlta Corporation	400	—	400	—	T3 2024
Total des facilités consenties	2 590	569	448	1 573	
Facilités de crédit sans engagement					
Facilités à vue de TransAlta Corporation	250	105	—	145	s. o.
Facilité à vue de TransAlta Renewables	150	98	—	52	s. o.
Total des facilités sans engagement	400	203	—	197	

1) TransAlta est tenue d'émettre des lettres de crédit et des garanties au comptant afin de garantir les obligations éventuelles à l'égard de certaines parties, y compris celles liées aux obligations environnementales, aux activités de gestion du risque et de couverture liées aux produits de base, aux obligations au titre du régime de retraite, aux projets de construction et aux obligations d'achat. Les lettres de crédit prélevées des facilités sans engagement réduisent la capacité disponible sur les facilités de crédit consortiales consenties. Au 31 mars 2023, TransAlta avait consenti des garanties au comptant de 119 millions de dollars.

Ces facilités constituent la première source de liquidités à court terme après les flux de trésorerie provenant des activités de la Société.

La Société respecte les modalités des facilités de crédit, et toute tranche non utilisée est entièrement disponible. Outre la capacité consentie disponible de 1,4 milliard de dollars aux termes des facilités de crédit, la Société dispose de 1,2 milliard de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire. La dette de TransAlta comporte des modalités et conditions, y compris des clauses restrictives financières, qui sont considérées comme normales et courantes. Au 31 mars 2023, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives de la dette.

B. Restrictions relatives à la dette sans recours et à d'autres dettes

Les obligations sans recours de Melancthon Wolfe Wind LP, de Pingston Power Inc., de TAPC Holdings LP, de New Richmond Wind LP, de Kent Hills Wind LP, de TEC Hedland Pty Ltd, de Windrise Wind LP et de TransAlta OCP LP sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui pourraient limiter la capacité de la Société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces conditions comprennent l'atteinte d'un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution, lequel a été atteint par ces entités au premier trimestre de 2023, à l'exception de Kent Hills Wind LP et de TAPC Holdings LP, qui a été touché par la hausse des taux d'intérêt. Les fonds de ces entités ne seront pas distribués avant le calcul du prochain ratio de couverture du service de la

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

dette au deuxième trimestre de 2023. Au 31 mars 2023, un montant de 67 millions de dollars (50 millions de dollars au 31 décembre 2022) en trésorerie était assujéti à certaines restrictions financières. Conformément à l'acte de fiducie complémentaire, Kent Hills Wind LP ne peut verser de distributions à ses partenaires tant que les travaux de remplacement des fondations ne seront pas terminés. Un compte de réserve pour le remplacement des fondations a été créé conformément à l'acte de fiducie complémentaire, les fonds du compte servant à payer les coûts de remplacement des fondations. Le compte est financé chaque trimestre, la dernière obligation de financement prévue ayant été reçue le 31 mars 2023. Le solde du compte s'élevait à 64 millions de dollars au 31 mars 2023 (65 millions de dollars au 31 décembre 2022).

Au premier trimestre de 2023, la Société détenait des liquidités soumises à restrictions de 47 millions de dollars liées à l'obligation de TEC Hedland PTY Ltd, des réserves devant être détenues aux termes des accords commerciaux et aux fins du service de la dette. Les réserves de trésorerie peuvent être remplacées par des lettres de crédit dans l'avenir.

En outre, certaines obligations sans recours requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de trésorerie en dépôt et de lettres de crédit.

15. Actions ordinaires

A. Émises et en circulation

TransAlta est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote sans valeur nominale.

	Trois mois clos les 31 mars			
	2023		2022	
	Actions ordinaires (en millions)	Montant	Actions ordinaires (en millions)	Montant
Émises et en circulation au début de la période	268,1	2 863	271,0	2 901
Rachetées et annulées dans le cadre de l'OPRA ¹	(3,2)	(34)	(1,4)	(15)
Incidence des régimes de paiements fondés sur des actions	0,8	5	0,9	5
Options d'achat d'action exercées	0,3	2	0,1	1
Actions en circulation à la fin de la période	266,0	2 836	270,6	2 892
Provisions pour rachat d'actions ordinaires dans le cadre du RAAA	(3,0)	(37)	—	—
Émises et en circulation, déduction faite de la provision, à la fin de la période	263,0	2 799	270,6	2 892

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'OPRA sont comptabilisées en réduction du capital-actions correspondant à la valeur comptable moyenne des actions ordinaires. Tout écart entre le prix de rachat total et la valeur comptable moyenne des actions ordinaires est comptabilisé dans les résultats non distribués (le déficit).

B. Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités («OPRA»)

Le 27 mars 2023, la Société a conclu un régime d'achat d'actions automatique («RAAA») aux termes duquel un courtier indépendant est autorisé à racheter des actions dans le cadre de l'OPRA au cours des périodes d'interdiction totale des opérations, et ce jusqu'au 30 mai, date de fin du programme. Au 31 mars 2023, la Société avait comptabilisé une provision de 37 millions de dollars pour le rachat d'actions ordinaires dans le cadre du RAAA dans les dettes fournisseurs et charges à payer à titre d'estimation du nombre maximal d'actions pouvant être rachetées au cours de la période d'interdiction totale des opérations.

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2023, la Société a racheté et annulé un total de 3 169 300 actions ordinaires à un prix moyen de 11,23 \$ par action ordinaire, pour un coût total de 36 millions de dollars.

Le tableau suivant présente l'incidence du rachat et de l'annulation des actions ordinaires par la Société au cours de la période :

	31 mars 2023	31 déc. 2022
Total des actions rachetées ¹	3 169 300	4 342 300
Prix de rachat moyen par action	11,23	12,48
Coût total (en millions)	36	54
Valeur comptable moyenne pondérée des actions annulées	34	46
Montant comptabilisé dans le déficit	(2)	(8)

1) Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, comprend 312 400 actions (164 300 actions pour la période close le 31 décembre 2022) qui ont été rachetées, mais qui n'ont pas été annulées en raison du délai entre la date de la transaction et la date de règlement. La Société a versé un montant de 34 millions de dollars au cours de la période et le solde a été payé après la fin de la période.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

C. Dividendes

Le 27 avril 2023, la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} juillet 2023.

Aucune autre transaction relative aux actions ordinaires n'a été effectuée entre la date de clôture et la date d'achèvement des présents états financiers consolidés résumés.

16. Actions privilégiées

A. Émises et en circulation

La totalité des actions émises et en circulation sont des actions privilégiées rachetables de premier rang à taux fixe ou variable et à dividende cumulatif sans droit de vote.

Série ¹	31 mars 2023		31 déc. 2022	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Série A	9,6	235	9,6	235
Série B	2,4	58	2,4	58
Série C	10,0	243	10,0	243
Série D	1,0	26	1,0	26
Série E	9,0	219	9,0	219
Série G	6,6	161	6,6	161
Émises et en circulation à la fin de la période	38,6	942	38,6	942

1) Le 30 octobre 2020, Brookfield a investi 400 millions de dollars en échange d'actions privilégiées de premier rang rachetables (série I) au gré du porteur ou de l'émetteur. Les actions privilégiées de série I sont comptabilisées comme une dette à long terme et les dividendes sur actions privilégiées échangeables sont comptabilisés à titre de charge d'intérêts.

B. Dividendes

Le 27 avril 2023, la Société a déclaré un dividende trimestriel, payable le 30 juin 2023, de 0,17981 \$ par action sur les actions privilégiées de série A, de 0,41100 \$ par action sur les actions privilégiées de série B, de 0,36588 \$ par action sur les actions privilégiées de série C, de 0,47769 \$ par action sur les actions privilégiées de série D, de 0,43088 \$ par action sur les actions privilégiées de série E et de 0,31175 \$ par action sur les actions privilégiées de série G.

17. Engagements et éventualités

Engagements

En plus des engagements présentés ailleurs dans les états financiers et de ceux présentés à la note 37 des états financiers annuels audités de 2022, la Société a conclu les engagements contractuels supplémentaires suivants au premier trimestre de 2023, soit directement soit au moyen de ses participations dans des entreprises communes.

Les paiements futurs approximatifs en vertu de ces contrats se présentent comme suit :

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 et par la suite	Total
Transport	2	2	2	2	3	23	34
Total	2	2	2	2	3	23	34

Transport

La Société a conclu plusieurs contrats visant l'achat de capacité du réseau de transport dans le Nord-Ouest Pacifique. La Société s'engage à accepter les services aux tarifs en vigueur du fournisseur, qu'ils soient rendus immédiatement ou plus tard, après la construction de centrales additionnelles, à condition que certaines exigences en matière de prestation de services soient satisfaites. Le tableau ci-dessus comprend la modification progressive aux termes des contrats de transport, comparativement aux montants présentés dans les états financiers consolidés annuels audités de 2022.

Éventualités

TransAlta est à l'occasion partie à diverses réclamations et procédures fondées sur la loi ou la réglementation dans le cours normal des affaires. TransAlta examine chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en jeu et l'existence de protections d'assurance pertinentes. Rien ne garantit que les réclamations auront une issue favorable pour la Société ou qu'elles n'auront pas une incidence négative importante sur TransAlta. Dans le cours normal des affaires, des organismes de réglementation peuvent également présenter des demandes de renseignements, auxquelles la Société donnera suite comme il se doit. Pour les principales éventualités en cours, se reporter à la note 37 des états financiers consolidés annuels audités de 2022. Les changements importants aux éventualités sont décrits ci-après.

Crédits de rendement en matière d'émissions («CRE») au titre des contrats d'achat d'électricité des centrales hydroélectriques («CAÉ des centrales hydroélectriques») Le Balancing Pool a prétendu avoir droit à 1 750 000 CRE gagnés de 2018 à 2020 inclusivement par les centrales hydroélectriques de l'Alberta par suite de la décision de TransAlta d'assujettir ces dernières au règlement intitulé *Carbon Competitiveness Incentives Regulation* et au règlement intitulé *Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation*. Les CRE ont une valeur comptable de néant, car ils ont été générés en interne. Le Balancing Pool a revendiqué la propriété des CRE, car, à son avis, aux termes des dispositions relatives aux modifications législatives prévues dans les CAÉ des centrales hydroélectriques, les CRE devaient être transférés au Balancing Pool. TransAlta a contesté cette réclamation. Les parties ont conclu un accord de principe confidentiel et cette affaire est maintenant résolue.

Centrale de Brazeau – Demandes de permis de forage pour l'examen d'activités de fracturation hydraulique

Le 27 mai 2019, l'Alberta Energy Regulator («AER») a publié un décret sur le sous-sol qui ne permet aucune fracturation hydraulique dans un rayon de trois kilomètres de la centrale de Brazeau, mais qui autorise la fracturation hydraulique dans toutes les formations (sauf la formation Duvernay) à une distance de trois à cinq kilomètres de la centrale de Brazeau. Par la suite, deux exploitants pétroliers et gaziers ont soumis des demandes à l'AER pour 10 permis de forage (qui comprennent des activités de fracturation hydraulique) dans un rayon de trois à cinq kilomètres de la centrale de Brazeau. L'audience réglementaire en vue de l'examen de

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ces demandes – procédure 379 – devait avoir lieu du 27 février au 10 mars 2023, mais a été ajournée pour permettre à la Première Nation O’Chiese d’intervenir et de présenter des observations. Bien que nous n’ayons pas encore de nouvelle date d’audience, nous nous attendons à ce que les demandes soient entendues au second semestre de 2023.

La Société est d’avis que les activités de fracturation hydraulique ayant lieu à moins de cinq kilomètres de la centrale de Brazeau posent un risque inacceptable et que les demandes devraient être rejetées.

Centrale de Brazeau – Réclamation contre le gouvernement de l’Alberta

Le 9 septembre 2022, la Société a déposé une demande d’instance contre le gouvernement de l’Alberta devant la Cour du Banc du Roi de l’Alberta visant à obtenir une déclaration selon laquelle : i) l’octroi de baux d’exploitation minière à moins de cinq kilomètres de la centrale de Brazeau constitue une violation de l’accord de 1960 entre la Société et le gouvernement de l’Alberta; et ii) le gouvernement de l’Alberta est tenu d’indemniser la Société pour tous les coûts ou dommages résultant des risques liés à la fracturation hydraulique à proximité de la centrale de Brazeau. Le 29 septembre 2022, le gouvernement de l’Alberta a déposé son exposé de la défense, qui affirme, entre autres, que la Société : i) tente d’usurper la compétence de l’AER; et ii) est en dehors du délai prévu en vertu de la *Limitations Act* (Alberta). La durée prévue du procès est de deux semaines à compter du 26 février 2024.

18. Informations sectorielles

A. Description des secteurs à présenter

Les tableaux qui suivent présentent distinctement les résultats sectoriels selon la structure établie par le président et chef de la direction de TransAlta (le «principal décideur opérationnel») dans le cadre de l’examen des secteurs de la Société pour prendre des décisions opérationnelles et évaluer le rendement. Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du total des résultats sectoriels et du BAIIA ajusté avec le compte de résultat présenté selon les IFRS.

À des fins de présentation de l’information financière interne, l’information sur le résultat du placement de la Société dans Skookumchuck a été présentée dans le secteur Énergie éolienne et énergie solaire au prorata. L’information au prorata reflète la quote-part de la Société de chacun des éléments du compte de résultat de Skookumchuck, poste par poste. L’information financière au prorata n’est pas présentée et n’est pas destinée à être présentée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, le placement dans Skookumchuck a été comptabilisé comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

B. Résultat sectoriel et actifs sectoriels ajustés présentés

I. Rapprochement du BAIIA ajusté avec le résultat avant impôts sur le résultat

Trois mois clos le 31 mars 2023	Hydro-électricité	Énergie éolienne et énergie solaire ¹	Transition Gaz énergétique	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	Ajustements de reclassement	Selon les IFRS	
Produits des activités ordinaires	125	115	495	267	92	—	1 094	(5)	—	1 089
Reclassements et ajustements :										
(Profit latent) perte latente lié(e) à la réévaluation à la valeur de marché	(1)	—	(64)	(14)	16	—	(63)	—	63	—
Profit (perte) de change réalisé(e) sur les positions de change dénouées	—	—	(13)	—	(55)	—	(68)	—	68	—
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	—	—	13	—	—	—	13	—	(13)	—
Produits tirés des contrats de location-financement	—	—	4	—	—	—	4	—	(4)	—
Produits des activités ordinaires ajustés	124	115	435	253	53	—	980	(5)	114	1 089
Coûts du combustible et des achats d'électricité	5	9	130	181	—	—	325	—	—	325
Reclassements et ajustements :										
Produits d'intérêts australiens	—	—	(1)	—	—	—	(1)	—	1	—
Coûts du combustible et des achats d'électricité ajustés	5	9	129	181	—	—	324	—	1	325
Coûts de conformité liés au carbone	—	—	32	—	—	—	32	—	—	32
Marge brute	119	106	274	72	53	—	624	(5)	113	732
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	12	17	41	17	14	24	125	(1)	—	124
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	3	4	1	—	—	9	—	—	9
Autres produits d'exploitation, montant net	—	(2)	(11)	—	—	—	(13)	—	—	(13)
BAIIA ajusté ²	106	88	240	54	39	(24)	503			
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence										2
Produits tirés des contrats de location-financement										4
Amortissement										(176)
Reprises de dépréciation d'actifs										3
Charge d'intérêts nette										(59)
Perte de change										(3)
Résultat avant impôts sur le résultat										383

1) Le placement dans le parc éolien Skookumchuck a été inclus au prorata dans le secteur Énergie éolienne et énergie solaire.

2) Le BAIIA ajusté n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Trois mois clos le 31 mars 2022	Hydro-électricité	Énergie éolienne et énergie solaire ¹	Gaz	Transition énergétique	Commercialisation de l'énergie	Siège social	Total	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ¹	Ajustements de reclassement	Selon les IFRS
Produits des activités ordinaires	77	95	434	106	26	1	739	(4)	—	735
Reclassements et ajustements :										
(Profit latent) perte latente lié(e) à la réévaluation à la valeur de marché	—	13	(162)	11	10	—	(128)	—	128	—
Profit (perte) réalisé(e) sur les positions de change dénouée ²	—	—	3	—	(10)	—	(7)	—	7	—
Diminution des créances au titre des contrats de location-financement	—	—	11	—	—	—	11	—	(11)	—
Produits tirés des contrats de location-financement	—	—	5	—	—	—	5	—	(5)	—
Profit latent de change sur les produits de base	—	—	—	—	(2)	—	(2)	—	2	—
Produits des activités ordinaires ajustés	77	108	291	117	24	1	618	(4)	121	735
Coûts du combustible et des achats d'électricité	4	8	131	94	—	1	238	—	—	238
Reclassements et ajustements :										
Produits d'intérêts australiens	—	—	(1)	—	—	—	(1)	—	1	—
Coûts du combustible et des achats d'électricité ajustés	4	8	130	94	—	1	237	—	1	238
Coûts de conformité liés au carbone	—	—	18	1	—	—	19	—	—	19
Marge brute	73	100	143	22	24	—	362	(4)	120	478
Charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	11	16	44	16	7	18	112	—	—	112
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	2	4	1	—	—	8	—	—	8
Autres produits d'exploitation, montant net	—	(7)	(10)	—	—	—	(17)	—	—	(17)
BAlIA ajusté ³	61	89	105	5	17	(18)	259			
Quote-part du résultat de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence										2
Produits tirés des contrats de location-financement										5
Amortissement										(117)
Reprises de dépréciation d'actifs										42
Charge d'intérêts nette										(67)
Profit de change et autres profits										2
Résultat avant impôts sur le résultat										242

1) Le placement dans le parc éolien Skookumchuck a été inclus au prorata dans le secteur Énergie éolienne et énergie solaire.

2) En 2022, la composition de notre BAlIA ajusté a été ajustée pour tenir compte de l'incidence des positions dénouées qui sont réglées en les compensant avec des positions de la même contrepartie afin de refléter la performance des actifs et du secteur Commercialisation de l'énergie dans la période au cours de laquelle les transactions ont lieu.

3) Le BAlIA ajusté n'est pas défini et n'a pas de signification normalisée selon les IFRS.

19. Transactions entre parties liées

Transactions avec des entreprises associées

Dans le cadre de l'émission des titres échangeables à Brookfield, la convention d'investissement donne le droit à Brookfield de proposer deux administrateurs pour l'élection au conseil de TransAlta. Par conséquent, elle est considérée comme une entreprise associée de la Société.

La Société peut, dans le cours normal des activités, conclure des transactions aux conditions du marché avec des parties liées, qui ont été évaluées à leur valeur d'échange et comptabilisées dans les états financiers consolidés, y compris des contrats d'achat et de vente d'électricité, des contrats de dérivés et des frais de gestion d'actifs. Les transactions et les soldes entre la Société et les entreprises associées ne sont pas éliminés. Se reporter aux notes 26 et 36 des états financiers consolidés annuels audités de 2022.

Les transactions avec Brookfield comprennent ce qui suit :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2023	2022
Ventes d'électricité	42	20

20. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 24 avril 2023, la Société a officiellement conclu les accords définitifs liés au complexe d'énergie renouvelable de Tent Mountain. L'acquisition comprend les droits d'utilisation des terrains, les immobilisations corporelles et les droits de propriété intellectuelle associés au projet d'aménagement hydroélectrique par pompage. Le projet tire parti des actifs existants de Montem à Tent Mountain, lesquels comprennent de grands réservoirs d'eau anciennement utilisés dans le cadre des activités d'exploitation minières passées. Le premier paiement de la Société de 8 millions de dollars et les paiements éventuels de 17 millions de dollars seront traités comme un placement dans une coentreprise.